

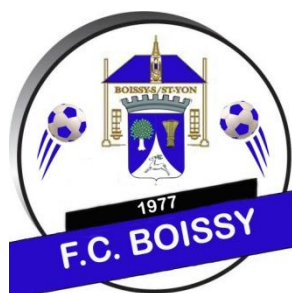
# REGLEMENT DU CHALLENGE

## Jean-François QUESNE

### (TOURNOI U6/U7)

**STADE ALBERT BATTEUX**  
(Rue Albert Batteux)  
**BOISSY SOUS SAINT-YON**

ORGANISE PAR LE  
FOOTBALL CLUB DE BOISSY SOUS SAINT-YON



**RESPONSABLES** : Julien LARIAGON et Jean-Baptiste ROSAY

**ÉQUIPES** : 28 équipes participent à ce tournoi. Chaque équipe est composée de 5 joueurs et de 2 remplaçants. Les équipes sont constituées avant le début du tournoi et pour toute la durée du tournoi sauf blessure d'un joueur.

Chaque responsable d'équipe devra présenter par écrit la liste de ses joueurs ainsi que les licences le cas échéant (fournit dans le dossier d'accueil le jour du tournoi).

Seuls 2 dirigeants et les joueurs jouant sur le terrain seront acceptés le long du terrain. Toutes les autres personnes devront se trouver derrière la main courante.

**Toute intrusion d'un parent ou accompagnateur sur l'aire de jeu pourra conduire à l'exclusion du tournoi de l'équipe concernée.**

Il est précisé que le club décline toute responsabilité pour tout accident susceptible de survenir à un joueur non licencié auprès des instances de la FFF.

**DUREE DU MATCH** : Les rencontres auront une durée de 6 minutes en une seule mi-temps.

**TERRAIN** : Les matchs ont lieu sur 4 terrains de foot utilisés pour le jeu à 5 (20m X 30 m). Les buts sont de 4 mètres de large.

**REPLACEMENTS** : Le nombre de remplacements sera illimité durant la rencontre. Le remplaçant pouvant entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie à condition d'attendre un arrêt de jeu et de le signaler à l'arbitre.

**LOIS DU JEU** : Les règles du jeu sont celles définies par la F.F.F. et plus particulièrement celle du jeu à 5 pour les U6/U7 : Pas de hors-jeu, Touches au pied, dégagement à la main des gardiens

Les matchs seront arbitrés par des dirigeants du F.C.Boissy, non responsables d'équipes présentes ou par des dirigeants d'autres clubs non concernés par les équipes en présence.

Le choix de l'engagement sera déterminé par l'arbitre par tirage au sort.

Le tournoi est divisé en **2 phases** :

**PHASE ELIMINATOIRE :**

Les 28 équipes sont réparties **en 4 groupes de 7 équipes**. Toutes les équipes de la poule se rencontrent (Formule Championnat).

L'attribution des points se fera de la façon suivante :

**MATCH GAGNE : 4 points**  
**MATCH NUL : 2 points**  
**MATCH PERDU : 1 point**  
**PENALITE : 0 point.**

Pour départager les équipes en cas d'égalité seront pris en compte et par ordre :

**GOAL AVERAGE GENERAL**  
**MEILLEURE ATTAQUE**  
**MEILLEURE DEFENSE**  
**GOAL AVERAGE PARTICULIER**  
**SERIE DE TIRS AU BUT (3 joueurs)**

**PHASE de CLASSEMENT :**

A l'issue des éliminatoires, les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le **tournoi « principal »** (1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place du tournoi) avec élimination directe et matchs de classement.

Les équipes classées 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> disputeront le **tournoi « parallèle »** (9<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place du tournoi) avec élimination directe et matchs de classement.

Les équipes classées 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> disputeront le **tournoi « consolante »** (17<sup>ème</sup> à la 24<sup>ème</sup> place du tournoi) avec élimination directe et matchs de classement.

Les 7<sup>èmes</sup> de poules seront regroupés dans un mini championnat

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation. Une série de 3 tirs au but (à l'exception de la finale pour la 1<sup>ère</sup> place, où il y aura 5 tireurs) est prévue sur un terrain prévu à cet effet. En cas d'égalité après les 3 premiers tirs au but, une autre série débute en suivant le principe de la mort subite. Seuls les joueurs présents sur le terrain au coup de sifflet final peuvent participer aux séries de tirs au but. Il est interdit de changer de gardien dès que la séance de tirs a débuté.

**RETARDS :** Toute équipe en retard de plus de 2 minutes au coup d'envoi de la rencontre sera déclaré forfait pour le match.

**COMPORTEMENTS :** Toute décision d'exclusion temporaire ou définitive d'un joueur et d'une manière générale, toute décision d'arbitrage est sans appel. Un joueur exclu d'un match ne sera pas autorisé à participer au match suivant.

Le club organisateur se réserve le droit d'éliminer toute équipe dont le comportement ne serait pas conforme au règlement du tournoi.

**LITIGES :** En cas de litige, une commission composée de 3 dirigeants du F.C. BOISSY prendra les décisions les plus sportives possible et qui seront sans appel.

**OBLIGATION :** Le vainqueur du tournoi remportera le Challenge **Jean-François QUESNE** pour une année.

Le trophée sera acquis définitivement par une équipe qui l'aura remporté trois fois consécutivement ou cinq années non consécutives.

**Le vainqueur du tournoi se doit de remettre en jeu le challenge l'année suivante.**

**SECURITE :** Le F.C. Boissy décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident survenu hors match.

